

NOTE INTERNE

Réf : BL/EL – 001

EXPÉDITEUR _____ Trémery, le 11 janvier

Tél. : 0387400062

e-Mail : bertrand.leconte@mpsa.com

DESTINATAIRE(S) _____

Sce COM

OBJET : Mouvements TAM

Depuis le 9 janvier 2021



David PEREWERSIN, Responsable d'Unité Usinage Culasses 950 Equipe A au sein de la ligne de flux DW a pris la fonction de Responsable d'Unité Usinage Capacitaire Culasses en équipe SD.
Il est hiérarchiquement rattaché à **Christian ZINK**.

Bague de contrôle réglementaire

Une bague de couleur est mise en place lors du contrôle réglementaire annuel sur :

- les moyens et accessoires de levage,
- les équipements individuels pour le travail en hauteur,
- les échelles, plateformes de travail.

Cette bague représente un moyen visuel pour informer l'opérateur du dernier contrôle. Elle sera également mise en place lors de la mise en service d'un moyen ou d'accessoire neuf.

Il est impératif que cette bague soit visible pour l'opérateur. N'enlevez ou ne déplacez pas vous-même la bague.

2020	2021
JAUNE	ROUGE

Une couleur de bague = une année :

Si la bague est jaune : l'équipement a été contrôlé et jugé conforme en 2020. La bague est valide et un nouveau contrôle doit être effectué en cours d'année (avant le 31/12/2021).

Si la bague est rouge : l'équipement a été contrôlé et jugé conforme en 2021. La bague est valide.

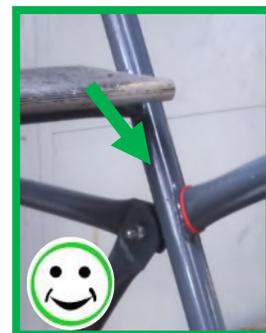
Ex : palan



Ex : Accessoires de levage



Ex : échelle



Si la bague est violette : l'équipement a été contrôlé mais est non conforme. Il devra être mis hors d'usage ou remis en état et révérifié (une bague rouge sera alors apposée sur le moyen a nouveau conforme).



Si la bague est d'une autre couleur ou s'il n'y en a pas, N'UTILISEZ PAS l'équipement et contactez :

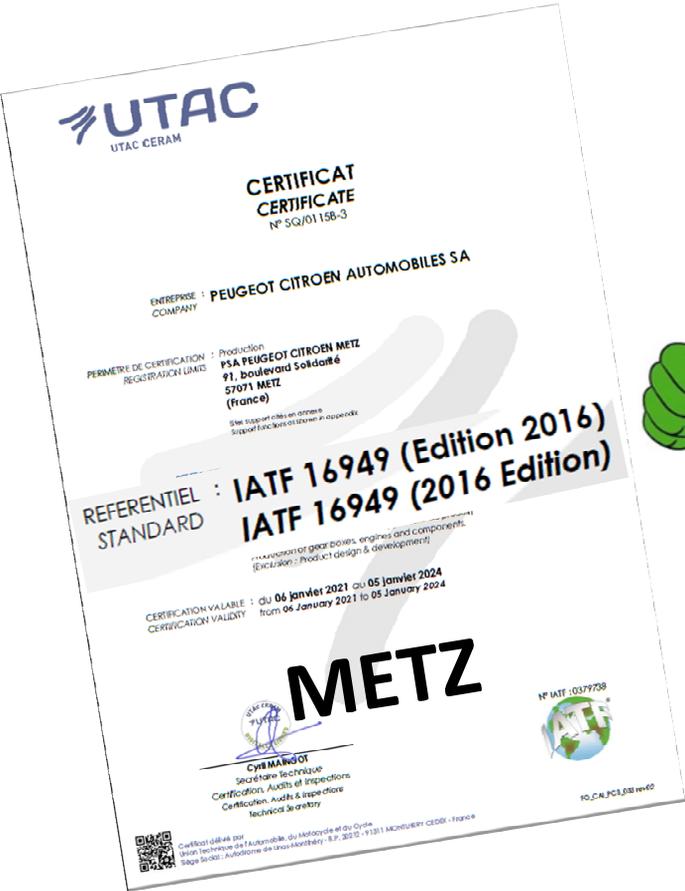
- **Moyen de levage à MY, M. Patrick STUHFAUTH (service UTEE/RT au 37 30 48).**
- **Moyen de levage à MS, accessoire de levage MPTM, équipement et moyen pour le travail en hauteur MPTM, Mme Cécile REWERS (service UTEE/ENVT au 37 34 47).**



We All Care
— Santé et Sécurité —

La CERTIFICATION IATF

est désormais officielle pour
nos deux sites !



Félicitations à tous !



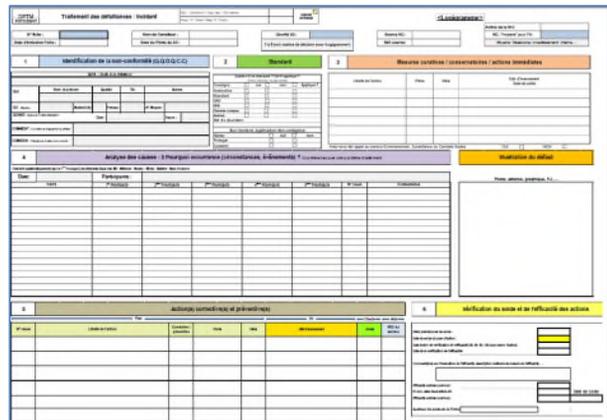
**Pensons Client,
agissons Qualité !**

Evolution de la consigne 3 « Incident » et du A3 « Traitement des défaillances environnementales »

La consigne n°3 « Incident » et le A3 « Traitement des défaillances environnementales », à appliquer en cas d'incident environnemental, ont évolué.

Ces documents ont été mis à jour afin de prendre en compte la notion d'impact en cas d'incident environnemental (déchets essentiellement).

En liens (cliquez sur les images), la nouvelle version documentaire pour mise à jour dans les lieux d'affichage et communication à l'ensemble des équipes.



Les incidents environnementaux génèrent chaque année un risque de pollution des sols et des réseaux ainsi qu'un surplus de consommation d'eau industrielle. Travailler sur leur origine s'inscrit pleinement dans la politique environnementale du Pôle au travers des aspects, impacts, déchets et ressource.

